

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 18 JUIN 2020
SALLE N°1 DU FOYER RURAL

PRESENTS : Mmes et M.M. GABORIT, CHATEIGNER, GODREAU, SACHOT, CAIGNON, VINCENDEAU, OUVRARD, PINEAU, NOGIER, AGESNE, MOREAU, MAUFFREY, GIRAUD, JOYAU-RAUTUREAU

EXCUSE : Mr BERTHEAU

Mr PINEAU Yann a été désigné secrétaire de séance.

Suite au dernier compte rendu, Mr Yann PINEAU a indiqué qu'il avait été omis de la commission « éducation-affaires sociales– sport ». La délibération prise le 5 juin sera rectifiée.

Office de Tourisme : Les statuts vont être modifiés notamment sur la désignation des membres du conseil d'administration, dont l'étude est actuellement en cours. Par conséquent les deux élus désignés à la dernière réunion restent en instance pour l'Office du tourisme.

1 – TIRAGE AU SORT DES JURES D'ASSISES POUR 2021

Un tirage au sort a été effectué à partir des listes électorales des communes de Chavagnes-les-Redoux et de Monsireigne. Les trois jurés désignés pour figurer sur la liste **préparatoire** du jury criminel pour l'année 2021 sont :

- ☞ CHAPELET Mélody, 59 rue des Vieux Métiers, Chavagnes-les-Redoux
- ☞ BREMAUD Geneviève, 25 rue du Stade, Chavagnes-les-Redoux,
- ☞ SOULARD Maxime, 7 la Louraie, Monsireigne

2 – VOTE DES BUDGETS (035 à 039-20)

❶ **Lotissement du Cormier** : Ce budget s'équilibre en section de fonctionnement à 43 993.15 € et en section d'investissement à 23 236.01 €.

❷ **Lotissement des Acacias** : La section de fonctionnement est équilibrée à 159 170.44 € et en investissement à 151 066.01 €. Une somme de 43 000 € a été inscrite pour rembourser par anticipation une partie du capital de l'emprunt contracté en 2016. Une somme de 22 000 € sera versée après la vente du lot N°12 et une seconde somme de 21 000 € après la vente du lot N°3.

❸ **Gestion des Activités Commerciales** : Ce budget s'équilibre en section de fonctionnement pour 8 179.03 €. Il n'y a pas de section d'investissement.

❹ **Commune** : Mr le maire présente au conseil le projet de budget primitif 2020 pour la commune, et demande au conseil son avis.

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité décide :

- d'inscrire 4 200 € en moins à l'article 60611 et de prévoir au 023 virement à la section d'investissement une somme de 152 000 € au lieu de 147 800 €.

- de réajuster l'opération 61 acquisitions diverses au 2158 à 4 600 € au lieu de 3 400 €. Pour équilibrer le budget un emprunt de 207 000 € a été inscrit au lieu de 210 000 € ainsi qu'une somme de 152 000 € au virement de la section d'exploitation.

- de voter le budget primitif 2020 pour la commune qui s'équilibre en section de fonctionnement à 757 968.14 € et en section d'investissement à 941 535.42 €.

3 – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION (040-20)

Monsieur le maire informe le conseil, qu'en 2020, les élus doivent fixer uniquement les taux de foncier bâti et non bâti. Il propose de maintenir les taux de 2019.

Après en avoir délibéré, le conseil :

→ Accepte de maintenir les taux des taxes du foncier comme suit :

- ⇒ Taxe foncière bâtie 15.96 %,
- ⇒ Taxe Foncière Non Bâtie 45.05 %

4 – DEMANDES DE REMISE GRACIEUSE DE LOYERS COMMERCIAUX (041-20)

Monsieur le maire informe le conseil, que dans le cadre de la crise sanitaire et des difficultés financières rencontrées par :

- Mr Cyril ONFROY qui tient le café-restaurant « le Cap »
- Mme Véronique RAMBAUD qui tient le salon de coiffure

ils ont sollicité une remise gracieuse de loyers pendant le confinement.

Mr le maire demande l'avis du conseil pour ces deux demandes.

Après en avoir délibéré, le conseil accorde une remise gracieuse de deux mois de loyers pour :

- Mr Cyril ONFROY, soit 568.74 € H.T.
- Mme RAMBAUD Véronique, soit 750.16 € H.T.

5 – DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX DE RESTRUCTURATION DE LA MAIRIE, LA REHABILITATION DU FOYER RURAL ET LA GESTION DE L'ECLAIRAGE DE LA SALLE DE BASKET ET DU TERRAIN DE FOOT (042-20)

Mr le maire informe le conseil que la commune peut prétendre à une subvention de la Région, dans le cadre de la restructuration du centre bourg, partie bâtiments et services pour les travaux :

- de transfert de l'agence postale à la mairie (restructuration de la mairie)
- la réhabilitation du foyer rural
- et la gestion de l'éclairage de la salle de basket et du terrain de foot,

Après en avoir délibéré, le conseil :

→ approuve l'opération,

→ sollicite une aide auprès de la Région pour l'ensemble de ces travaux,

→ autorise Mr le maire ou un adjoint à signer tout document lié à cette demande de subvention,

→ arrête les modalités de financement comme suit :

Coût total du projet H.T. 435 376.38 € H.T.

Financement prévu	Montant
Subvention Etat (DSIL)	83 010 €
Département - Contrat Vendée Territoire	60 000 €
Poste	36 917 €
Région	100 000 €
ADEME	7 000 €
Autofinancement et emprunt	178 449.38 €
TOTAL	435 376.38 €

Joël CHATEIGNER informe le conseil que la remise des offres pour les travaux du foyer rural a été arrêtée au vendredi 10 juillet, à 18 H,

6 – DESIGNATION DE REPRESENTANTS DANS DIFFERENTES STRUCTURES

☛ CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (043-20)

Monsieur le maire informe le conseil, que le CCAS est composé du Maire, Président et en nombre égal, de membres du conseil municipal et de membres nommés par le maire, représentants des familles, les associations de retraités et de personnes âgées, les personnes handicapées et les associations d'insertion et de lutte contre l'exclusion.

Après en avoir délibéré le conseil décide de maintenir à 9 le nombre des membres du CCAS et d'élire 4 représentants du conseil.

Il procède à l'élection de ses représentants au conseil d'administration. La liste de candidats suivante a été présentée par des conseillers municipaux :

- MAUFFREY Violaine,
- PINEAU Yann,
- GODREAU Anne,
- VINCENDEAU Michel,

Le dépouillement du vote, qui s'est déroulé au scrutin secret, a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 14 -A déduire : bulletins blancs : 0 -Nombre de suffrages exprimés : 14.

Ont été proclamés membres du conseil d'administration :

- Mme MAUFFREY Violaine, Mr PINEAU Yann, Mme Anne GODREAU et Mr VINCENDEAU Michel

☛ COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS (044-20)

Monsieur le maire précise qu'il convient de proposer à l'Administration Fiscale les noms de vingt-quatre personnes susceptibles de remplir les fonctions de membres de la commission communale des impôts directs. Parmi ces personnes, douze seront retenues par l'Administration, dont 6 membres titulaires et 6 membres suppléants.

Après délibération, le maire va proposer une liste de 24 noms de personnes inscrites aux rôles des impositions directes locales de la commune.

☞ **NOVALISS** (045-20)

Monsieur le maire rappelle que lors de la dernière réunion du 5 juin, Mme Anne GODREAU a été désignée en tant que déléguée de la commune pour l'association NovaliSs. Par courrier du 11 juin, cet organisme indique que l'article 4 des statuts stipule que chaque commune peut être représentée par 2 délégués. La commune peut donc désigner une deuxième personne.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal désigne :

- Mme MOREAU Sandrine, 102 rue de Rochereau, deuxième déléguée

☞ **COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CIID)** (046-20)

Vu la délibération n° CC04062015 du Conseil de communauté du 04 juin 2020 approuvant la création d'une Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID),

Mr le maire expose que la commission intercommunale des impôts directs (CIID) est obligatoire dans les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre soumis au régime de la fiscalité professionnelle unique. Elle doit être constituée dans un délai de deux mois à compter de l'installation du Conseil de communauté suivant le renouvellement général des conseils municipaux.

Mr le maire rappelle les caractéristiques de cette commission :

Le Conseil de communauté, par délibération n°CC04062015, a approuvé la création de la C.I.I.D, pour la durée du mandat. Il convient désormais que le Conseil Municipal propose une liste de personnes susceptibles de devenir commissaires.

Après avoir entendu l'exposé, le conseil municipal, à l'unanimité :

- DECIDE que Mr GABORIT Michel, titulaire et Mr CHATEIGNER Joël, suppléant soient proposés en tant que commissaires de la CIID,

- CHARGE Mr le Maire de proposer ces élus sur la liste adressée à l'administration fiscale.

☞ **COMMISSION INTERCOMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE** (047-20)

Vu la délibération n°CC04062016 du Conseil de communauté du 04 juin 2020 approuvant la création d'une Commission Intercommunale pour l'Accessibilité,

Mr le maire expose qu'une Commission Intercommunale pour l'Accessibilité est obligatoire pour les communautés d'au moins 5 000 habitants compétentes en matière de transports ou d'aménagement de l'espace et facultatif dans les autres cas.

Il donne ses missions et sa composition au conseil.

Mr le maire expose que le Conseil de communauté par délibération n°CC04062016 a approuvé la création de cette commission et en a fixé la composition suivante ; celle-ci se compose de huit (8) membres titulaires dont quatre (4) seront issus du conseil communautaire. Les membres de la commission qui ne sont pas conseillers communautaires devront être issus d'associations représentant les personnes handicapées et les usagers. Un vice-président sera nommé par Madame la Présidente afin de la représenter à la présidence de la Commission.

Après avoir entendu l'exposé en en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- PROPOSE Mr CHATEIGNER Joël pour siéger au sein de ladite commission,
- PROPOSE Mr SACHOT Jérôme, 8 rue des Ormeaux à Monsireigne, pour siéger en tant que membre à ladite commission et composant ainsi le collège des associations représentant les personnes handicapées et les usagers.

7 – INFORMATIONS DIVERSES

- **Enquête publique** : Une enquête publique préalable à l'aliénation de huit chemins ruraux à lieu du 16 juin au 3 juillet 2020. Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête sont déposés en mairie de Monsireigne pendant toute la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, afin que le public puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête. Mr Gérard GUIMBRETIERE a été désigné commissaire enquêteur.

- **Commission culture et communication** : Mme Christelle CAIGNON a donné le compte rendu de la réunion qui s'est tenue le lundi 15 juin.

- **Ouverture de la bibliothèque** : Mme Isabelle AGESNE, informe les élus que la bibliothèque rouvrira le samedi 27 juin, de 10 H 30 à 12 H, avec un protocole mise en place par la Communauté de communes du Pays de Pouzauges.

REUNIONS DE COMMISSIONS

Commission bâtiments : le lundi 29 juin, à 19 H et le lundi 20 juillet pour l'analyse des offres du marché foyer rural. L'horaire reste à définir.

Commission culture et communication : le mardi 23 juin, à 20 H

Sono de l'Eglise : le mardi 30 juin, à 18 H – rendez-vous à l'Eglise

Commission éducation-affaires sociales et sport : le mercredi 1^{er} juillet, à 18 H 30

Vu par le secrétaire de séance : Yann PINEAU

Le maire : Michel GABORIT

